



N° 53

Décembre 2024

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



Édito...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : éditto	p. 1
- Infos pratiques.....	p. 2
- Infos pratiques.....	p. 3
- Déchets verts.....	p. 4
- CR Conseil Municipal.....	p. 5-6
- CR Conseil Municipal.....	p. 7
- Panneau Pocket.....	p. 8
- Vœux, repas aînés, un jeune talent..	p. 9
- Le CPI.....	p. 10
- SNU, recensement.....	p. 11
- Déchets ménagers, animaux.....	p. 12
- Dénéigement, ralentisseur.....	p. 13
- Parc photovoltaïque.....	p. 14
- Travaux 2024.....	p. 15
- Photos des travaux.....	p. 16
- La fibre optique, élagage.....	p. 17
- Eau et assainissement.....	p. 18
- Mirabellum.....	p. 19
- FCV.....	p. 20
- La commune et ses partenaires.....	p. 20
- Manifestations.....	p. 21
- Photos des bénévoles.....	p. 22
- État civil	p. 23
- Les commerces.....	p. 24

L'année 2024 se termine.

Deux tours d'élections plus loin, nous sommes revenus au point de départ. Nous ? Eux ! Car nous, ici, nous avons avancé ensemble. Ensemble pour faire vivre notre village en 2024 comme les autres années !

Si chacun est peut-être davantage tourné vers soi-même, si chacun a peut-être davantage une crainte imperceptible de l'avenir, si chacun a acquis une année supplémentaire de sagesse...nous restons malgré tout dans un environnement préservé, naturel, serein au sein d'un territoire plus vaste, mais attractif de par les services proposés à proximité.

Ce fut un plaisir pour notre équipe de mener à bien les projets 2024 que nous avons choisis de faire émerger, de travailler tous les jours pour le bien commun, et de représenter la Commune dans les instances extérieures.

Ce fut un plaisir pour tous de se retrouver souvent autour d'un motif de fête, comme sur la dernière image des albums d'Asterix. Ce fut un plaisir de découvrir de nouveaux talents comme lors de la soirée Octobre Rose.

2025 arrive avec les projets que nous avons encore à mener : ceux de 2024 à achever, et les nouveaux. Les fortes incertitudes qui planent sur les finances publiques seront, je le souhaite, dissipées lors de la préparation budgétaire, il n'y a rien de plus désagréable que d'être dans l'expectative et de parler au conditionnel. Ce mode ralentit les initiatives et freine les projets en cours. Trop souvent il est utilisé par les décideurs qui tiennent les cordons de la bourse...

Un village comme le nôtre, en 2025, c'est aussi des notions de bon sens que chacun doit mettre en œuvre pour que nous puissions profiter pleinement du bien-vivre qui doit y régner. Ce sont quelques contraintes liées à ses choix personnels aussi...que la collectivité ne peut pas assumer en lieu et place des habitants et ne doit pas subir.

Je souhaite que 2025 veille sur notre « savoir-être-ensemble » afin que Saint Seine sur Vingeanne puisse garder l'image d'un village agréable. Je souhaite à toutes et tous, une excellente année 2025.

Christian CHARLOT

Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, le mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 8h30 à 10h, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : Mairie de Fontaine-Française tous les matins de 9h à 12h, sauf le lundi : 03 80 85 56 39

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie de Fontaine-Française : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Petite crèche : 03 80 75 51 44

Les Associations :

⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74

⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04

⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Maël GUENIN : 06 73 09 07 13

⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51

⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Jacky LÉONARD : 06 82 78 58 96

⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71

⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32

⇒ Anciens Combattants et correspondant Défense : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72

⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Marylin LEONARD : 07 86 70 97 15

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, Jade LAIGRE, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h)
- Kinésithérapeutes : Mélanie GUERINON, Amélie PITOIZET, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, 1 rue de la Grande Prairie : 06 86 08 25 53, 03 80 75 84 45
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13
- Ostéopathe : Alisée VALADE, maison médicale : 06 31 22 99 76
- Psychologue : Marie DESMETZ (Saint-Seine) : 06 85 54 58 44
- Psychothérapeutes : François MOUTARDE : 06 43 39 30 47, Valérie INTRONINI-MOUTARDE : 06 32 26 67 08
- Naturopathe : Laurène LEVY : 06 71 72 97 17

Les services de santé à proximité :

Sur la commune d'Autrey-lès-Gray :

- Médecin Dr SOMOO : 03 84 31 25 37
- Médecin Dr DUPREY : 03 65 67 28 07
- Infirmières Lydie HOMANN / Ondine LAMBOLEY : 06 37 19 94 8
- Ostéopathe Aline VAUCHEZ : 07 87 53 68 52, Maël GUENIN : 06 73 09 07 13
- Kinésithérapeute Joshua LECLERE : 06 24 91 66 34
- Hydrobalnéologue Céline GUINET : 06 75 61 20 23
- Sexothérapeute Céline BRUCHET : 06 33 60 67 42
- Diététicien Loic TISSIER : 06 48 31 11 33

• Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 21 00

Bibliothèque de Fontaine-Française : 09 71 36 57 64

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi après midi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

VIE DE LA COMMUNE

DÉCHETS VERTS

Comme il a déjà été évoqué, l'**espace déchets verts** toléré par la municipalité, comme plateforme de stockage, s'il présente des avantages significatifs pour les habitants de la commune, pose la question de sa gestion.

Cela commence par l'intervention régulière de l'employé afin de regrouper ces déchets déposés parfois de façon anarchique, même quelques fois sur le chemin...

Ensuite vient le problème de leur élimination qui, jusqu'à présent était réalisée par brûlage à certaines périodes propices (le maximum de précautions étant prises).

Nous avons pu malheureusement constater plusieurs fois que le brûlage avait été fait à l'initiative personnelle d'un tiers, sans respect de la sécurité, ayant pour conséquence le déplacement de la gendarmerie et des sapeurs pompiers.

Il était devenu nécessaire de trouver une solution sûre

et durable.

Nous avons trouvé la possibilité de faire récupérer ces déchets :

Une entreprise se déplace sur site afin de procéder au broyage et à l'évacuation des déchets qui l'intéressent tels que les grosses tailles et les branchages mais excluant les résidus de tonte.

Afin de rendre son intervention plus aisée, il est nécessaire de procéder à un tri sélectif au moment de la dépose. C'est pourquoi nous avons délimité deux zones de dépose, une pour les grosses tailles et branchages et une pour les résidus de tonte.

Merci de faire en sorte de respecter impérativement cette organisation si nous voulons pérenniser cette opportunité.



La consigne de tri aux déchets verts



Ce tri servira à valoriser les déchets verts



Déchiquetage du bois

LA VIE DE LA COMMUNE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte Rendu Conseil Municipal du 8 Juillet 2024

Affaires techniques :

- Travaux

- Monument aux Morts :

Le Conseil Départemental valide notre demande de subvention de 5000 euros. Le souvenir Français prévoit une subvention de 1000 à 2000 euros, l'ONAC n'a pas encore traité notre dossier.

Florian Gillet prévoit un aménagement autour du Monument lorsqu'il sera installé sur son nouvel emplacement. Les esquisses sont présentées à l'assemblée.

- Voirie :

Les travaux de voirie prévus cette année sont terminés, réceptionnés. Ils ont été effectués sans encombre et dans les temps, respectant ainsi le calendrier prévu par les élus et l'entreprise NGE. La Voie aux Chèvres, la rue de la Solande, la rue du Moulin, la ruelle de l'Abreuvoir du Cornot ont un revêtement neuf.

- Salle des fêtes :

Le permis de construire est revenu de la Préfecture avec 4 préconisations (emplacement de la porte de service à modifier, pan coupé non souhaité, bardage bois non souhaité, crépi uniforme sur façade est). Le Conseil décide de suivre la préconisation concernant le bardage bois pour des raisons d'entretien.

- Syndicat eau et assainissement :

Le changement de linéaire de tuyau s'est terminé rue de l'Abreuvoir du Cornot dans le temps imparti malgré un léger retard. Les travaux sur le château d'eau sont terminés également.

- Aménagements routiers :

Suite aux constats visuels effectués et aux demandes récurrentes des riverains, une étude du trafic et de la vitesse des véhicules va être menée rue de Pouilly et de Rosières, à l'entrée/sortie du village. Une étude concernant la future place laissée vide par le déplacement du Monument aux Morts sera aussi effectuée.

Plan Communal de Sauvegarde :

- Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des différents acteurs (secours, sécurité, Préfecture, tout autre acteur public ou privé), de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. C'est un document obligatoire. Philippe Carriot nous présente le document réalisé, qui sera disponible en mairie et en version numérique sur les supports de la commune.

Urbanisme :

- ZM 45 :

Il ne sera pas fait suite à la proposition d'achat de cette parcelle.

- État de Catastrophe naturelle :

Suite à la demande faite auprès des services de l'État de reconnaissance de catastrophe naturelle (retrait gonflement des argiles), les services concernés ne reconnaissent pas la commune en état de catastrophe naturelle. Les dépositaires seront informés individuellement.

Ressources Humaines :

- Protection sociale, nouveau régime obligatoire :

Mise en place d'un régime collectif obligatoire de protection sociale pour les agents de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Conseil Municipal accepte d'entrer dans la consultation que le Centre de Gestion met en place pour lancer un avis d'appel public à concurrence à ce sujet.

Festivités :

- 14 Juillet : 19h Apéritif offert par la Municipalité – Buffet froid organisé par les Associations
- 28/07 : Marche Gourmande : Feu d'artifice offert par la municipalité
- 11/11 : Cérémonie patriotique avec célébration du 100^{ème} anniversaire du Monument aux Morts.
- Vœux 2025 : 18 janvier à 11h
- Repas des aînés : 25 janvier à 12h.

Questions Diverses

- Projet éolien :

Après le passage récent devant le Conseil d'État, le magistrat renvoie le dossier devant la cour administrative d'appel de Lyon pour utilisation d'un arrêté erroné.

- Voirie :

Plusieurs panneaux d'entrée et de sortie de village sont en mauvais état, un devis est demandé pour leur remplacement.

Un courriel sera fait au Conseil Départemental pour réparation de plusieurs endroits dégradés de la voirie départementale en agglomération.

- Commerce :

À partir de début septembre, présence d'un food truck les jeudis soirs place du château.

- Travaux divers :

L'entreprise CFBL se propose de venir retirer les bois morts de la rivière, sur demande des propriétaires. Les propriétaires riverains seront informés et devront, s'ils sont intéressés, prendre contact avec l'entreprise.

LA VIE DE LA COMMUNE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte Rendu Conseil Municipal du 23 Septembre

Travaux :

- Logement T4 La Poste : Le Maire et les adjoints informent qu'une demande d'expertise à l'assurance de la commune suite à suspicion de dégât des eaux a été demandée. Ils précisent que différentes réparations de plomberie ont été effectuées suite à la demande du locataire.
- Siceco - éclairage public LED : Le Siceco propose à la Commune, suite à sa demande effectuée en mars, le changement de 26 points lumineux sodium par des Leds sans changement de candélabres. 2 470 euros resteront à charge pour la Commune (subvention de 25% sur fonds de concours). Le conseil municipal accepte cette proposition et note le retour sur investissement particulièrement court (18 à 24 mois).
- Panneaux d'entrée et de sortie de Village : Le Maire propose le changement des panneaux d'entrées et de sorties de village qui sont dégradés. 6 panneaux seront changés le plus rapidement possible. Le devis de 2 837 euros TTC de la société Signals est accepté. Il est précisé que selon la voie concernée, Route Départementale ou Communale, le gabarit et le coefficient réfléchissant des panneaux varient.
- Questions diverses : Le Maire indique que le Conseil Départemental a été sollicité pour réaliser une étude afin de pouvoir casser la vitesse des véhicules entrant en agglomération rue de Pouilly, Rue de Rosières, et qu'un dispositif de circulation alternée sera étudié Lotissement Les Vaus-sellottes.

Le 1^{er} adjoint précise que l'architecte des bâtiments de France a été sollicité afin qu'il puisse modifier son arrêté permettant à la Commune de laisser la porte de service de l'extension du bâtiment salle polyvalente, à la place prévue.

Le maire informe qu'Orange a communiqué sur le fait qu'à partir de 2026, il n'y aura plus de commercialisation d'installations par le réseau cuivre mais par le réseau fibre. À partir de 2027, le réseau cuivre sera démantelé. Les usagers des 4 opérateurs (Bouygues, Free, Orange et SFR) seront informés individuellement. Orange précise que les opérateurs peuvent proposer un raccordement fibre sans box, uniquement pour le téléphone si les usagers le demandent.

Le 1^{er} adjoint indique que la pose du panneau « Ruelle du Chanoy » est réalisée.

AFR : (Association Foncière de Remembrement)

- Nomination membres Bureau de l'Association Foncière de Remembrement : Le Maire expose que suite à l'expiration du mandat des membres du bureau de l'AFR, le Conseil Municipal doit désigner 4 membres **propriétaires** fonciers (sur les 8 composant le Bureau), pour siéger. Le Conseil Municipal désigne : Benoit Pech ; Bernard Souverain ; André Boirin ; Laurent Dautrey. Les autres membres seront désignés par la Chambre d'Agriculture. Le Maire ou son représentant est membre de droit.

Finances :

- Taux taxe aménagement : Le Maire informe qu'il convient de fixer le taux de cette taxe pour 3 ans. Elle est due par les propriétaires ayant déposé un permis de construire (piscine – maison, etc.). Actuellement la taxe est fixée à 1%. Le Conseil Municipal maintient le taux de la taxe d'aménager à 1% afin de rester attractif. Le montant annuel des recettes en lien à la taxe d'aménager varie entre 166 et 1502 euros.
- Commission Communale des Impôts Directs 2024 : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission Communale des Impôts Directs aura lieu en Mairie le 10/10 à 9h30 en présence d'un représentant de l'administration fiscale. Les membres de la commission recevront une invitation.
- Décision Modificative Budgétaire : Le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de provisionner une somme de 3 000 euros afin de régler les frais liés à un contentieux traduit devant le tribunal administratif.
- Location Terrain Communal Rue des Plantes : Le jardin communal de 700 M² sis Rue des Plantes, sera à nouveau proposé à la location. Les personnes intéressées devront s'adresser en Mairie. Il est précisé qu'il n'y a pas d'eau sur la parcelle.

Ressources Humaines :

- Document Unique Évaluation Risques Professionnels : Le Maire informe que le Centre de Gestion de la Côte d'Or a fait une proposition afin de réaliser le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) obligatoire dans les collectivités. Ce document présente les postes de travail des agents et les précautions à mettre en œuvre pour éviter les accidents et maladies professionnelles. La Commune emploie 4 agents (dont 2 à temps partiel). Le devis de 585€ est accepté.

Énergies Renouvelables :

- Projet photovoltaïque Pennequin : Il est précisé que des capacités de stockage supplémentaires ont été prévues au poste Vingeanne et Vingeanne Est (Fontenelle et un poste en Haute-Marne). Le projet va poursuivre son développement. Il sera demandé au cours du prochain rdv avec le Siceco s'il est possible de poser des panneaux sur les surfaces de toitures communales (salle des fêtes – hangar municipal).

Questions diverses :

- Déchets verts : Le Maire informe qu'une proposition de ramassages réguliers des déchets verts (sauf feuilles et tontes) par une entreprise qui se lance dans la fabrication de plaquettes et bois déchiqueté est prévue.
- Eau Potable : Philippe Carriot, Vice-Président du Syndicat de la Haute Vingeanne, informe qu'il n'y aura pas de retard concernant les travaux de réhabilitation des châteaux d'eau malgré les aléas de l'été (explosions de bâches suite à surpression, vidange totale d'un château d'eau pour nettoyage complet notamment).

LA VIE DE LA COMMUNE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte Rendu Conseil Municipal du 23 Septembre : suite

Prochaines réunions :

CCID : 10/10 à 9h30

Commission Élections : 25/10 à 18h15

Conseil Municipal : 4/11 à 19h30

Compte Rendu Conseil Municipal du 4 Novembre 2024

En préambule de ce 31ème Conseil Municipal de la mandature, le Maire apporte quelques précisions quant au contexte financier dans lequel l'année 2024 se termine et dans lequel 2025 se profile :

Report des subventions d'État projetées pour 2024 ; incertitude totale quant au financement des futurs travaux à budgéter en 2025.

Baisse prévue des retours sur investissements en ce qui concerne le fonds de TVA et incertitudes quant au maintien des dotations de fonctionnement.

La commune bénéficie depuis plusieurs années d'une capacité d'autofinancement satisfaisante lui permettant de rembourser sans souci le capital de ses 2 emprunts (Église et Poste). Elle bénéficie également d'un fonds de roulement suffisant pour fonctionner sereinement.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2025 sera travaillé de manière prudente, sans projeter de subventions de l'État, mais en déposant les dossiers malgré tout.

Le Maire regrette également le temps nécessaire pour obtenir des retours dès que la commune s'adresse à des institutions autres que ses partenaires proches.

Travaux :

Informations sur les travaux :

- Salle des fêtes (extension) : Dossier financier déposé, Permis de construire accordé. Début des travaux sans doute début 2025.
- Logement T4 La Poste (fuites douche) : Demande d'expertises complémentaires afin d'écarter ou de confirmer une malfaçon quant à la pose du bac de douche.
- Mur Cimetière (enduit) : Travaux prévus en décembre.
- Rosières (défense incendie) : travaux réalisés par le propriétaire – accord par la Saur de pose d'un poteau incendie (demande subvention en cours). Le Syndicat de la Basse Vingeanne sera contacté pour approbation.
- Pose de panneaux photovoltaïques lieu-dit la Tuilerie et raccordement : Travaux de raccordement avec la ligne Haute Tension située en bas de la rue de Belle Charme programmés cet automne.
- Ponts rue de la Grande Borne (suite aux accidents avec véhicules) : Attente des financements des assurances adverses pour débiter les travaux de réfection.

- Monument aux Morts (déplacement) : Attente de l'accord de subventions du Souvenir Français et de L'ONAC pour signature des devis et début des travaux.
- Chéneaux Mairie (réfection) : Travaux réalisés le 6 Novembre.
- Éclairage public Malchat : Travaux réalisés.
- Étude du Conseil Départemental (ralentissement des véhicules entrées du village) : Attente du rapport et des préconisations suite à la visite sur place de techniciens.

Projections 2025 :

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de proposer des priorités quant aux travaux de voirie à prévoir pour l'année 2025. Seul le Conseil Départemental pourra financer ces travaux, comme habituellement, normalement...

Énergies renouvelables :

Informations sur le dossier photovoltaïque Pennequin :

Le Maire présente à nouveau le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les anciennes carrières Pennequin, et l'échéancier de réalisation. De la place a été trouvée par Énedis sur un poste source pour recevoir la puissance prévue. Un article dans le prochain magazine Saint Seine Infos sera présenté.

Affaires financières :

- Décision Modificative n°4 :
- Afin de clôturer le dossier de demande d'aide financière et de débiter les travaux de la salle des fêtes, il convient d'ajuster le budget prévisionnel en fonction des devis retenus par le Conseil Municipal au printemps :
- + 3 000 € par rapport au BP présenté en Avril.
- Révision du tarif de destruction des nids d'hyménoptères par le CPL :
- Le Conseil Municipal décide de facturer au tarif de 50 euros l'intervention des Sapeurs-Pompiers pour l'éradication des nids d'hyménoptères. Ce tarif couvre précisément les frais de l'insecticide utilisé, les équipements de protection des sapeurs-pompiers, le produit désinfectant.
- Dématérialisation des actes - Compte Financier Unique :
- Obligation au 1/1/26 de produire de manière dématérialisée le Compte Financier Unique (le Budget Prévisionnel + le Compte Administratif). Cette procédure implique une dématérialisation des relations avec la Préfecture (y compris les délibérations). Action préalable à ce processus, une convention est à signer avec la Préfecture. La convention est présentée et validée par le Conseil Municipal.

Suite page suivante

LA VIE DE LA COMMUNE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte Rendu Conseil Municipal du 4 Novembre 2024 : suite

Fêtes et cérémonies :

- Compte rendu de la commission du 25/10 :
- 11/11 : RDV 11h15 cour de la Mairie / 11h30 au Monument aux Morts / 11h45 Apéritif Salle des Associations
- Vœux de la Municipalité le 18/01
- Repas des aînés le 25/01

Affaires forestières :

Affouages 2025 :

- Parcelle 30 et 31 pour 100 M3 de houppiers ; 6€ le stère ; 4 affouagistes inscrits.
- Vente en bloc à un soumissionnaire professionnel sur la parcelle 15 pour 300M3 de houppiers.

- Assiette de coupe 2025 :

Présentation de l'assiette de coupe 2025 prévue par l'ONF : Marquage prévu dans 6 parcelles en phase « Amélioration » et « Régénération »

Questions Diverses :

- Présentation d'un point du règlement national des cimetières.
- Présentation des résultats de la Commission Électorale : 13 désinscriptions – 14 inscriptions
- Il est rappelé aux riverains de ne plus entreposer leurs déchets de taille sur le domaine public
- Il est rappelé aux riverains de ne plus laisser les poubelles sur le domaine public + de 24h après le passage du service de ramassage
- Les Sapeurs-Pompiers présenteront leur calendrier les 30/11 et 8/12.

PANNEAU POCKET

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE

Avec l'application Panneau Pocket

La commune de **SAINT SEINE SUR VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des évènements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette

(Play Store – Apple Store...):

- 1- Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche
- 2- Le logo PanneauPocket apparaît
- 3- Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »
- 4- Ouvrez l'application et autorisez les notifications
- 5- Entrez « Saint-Seine-Sur-Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran

6- Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez **PanneauPocket** dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le **cœur** à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

LA VIE DE LA COMMUNE

VŒUX DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers vous remercient du bon accueil que vous leur avez réservé à l'occasion de leur passage pour la présentation du calendrier et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025 !

Les Amicalistes Saint Seinois

REPAS DES AINÉS

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le Samedi 25 Janvier à midi à la salle des fêtes.

L'invitation, qui sera parvenue aux invités, sera à retourner à la Mairie avant le 17 Janvier.

Comme à son habitude, la commission des fêtes aura préparé cette journée pour le plus grand plaisir de chacun.

Nous vous attendons pour cette manifestation traditionnelle créée il y a plus de 40 ans !

UN TALENT À DÉCOUVRIR !

Autodidacte, Robin Moniotte a appris seul à jouer de l'orgue électronique.

Non seulement, il interprète des morceaux connus mais il compose également.

Il nous a fait profiter de tout son talent lors du concert de Rock'in Chair pour la soirée donnée au profit d'Octobre Rose le 28 septembre.

Bravo Robin pour ta performance et rendez vous pour de prochaines prestations !

Vous pouvez le suivre sur sa page YouTube !

<https://www.youtube.com/@RobinMoniotte>

L'abonnement est totalement gratuit.

Robin Moniotte au synthé !



Robin Moniotte

@RobinMoniotte · 145 abonnés · 52 vidéos

En savoir plus sur cette chaîne ...plus

S'abonner

Accueil Vidéos Shorts 🔍

Vidéos



Nuit d'Automne

334 vues · il y a 2 mois



Concert avec le groupe Rock In Chair au profit d'octobre...

134 vues · il y a 2 mois



Concert avec le groupe Rock In Chair au profit d'octobre...

140 vues · il y a 2 mois



Concert avec le groupe Rock In Chair au profit d'octobre...

165 vues · il y a 2 mois

LA VIE CITOYENNE

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION : LES SAPEURS POMPIERS

À l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre, la médaille des Sapeurs-Pompiers pour 20 ans de service a été remise par le Maire au Caporal Chef Didier Bergerot et le grade de Sergent honoraire a été attribué à Gilles Commans pour son départ à la retraite.

Félicitations à Didier et Gilles et merci à eux pour toutes ces années passées au service de la population.

La bonne humeur permanente de Gilles Commans et sa capacité à animer un groupe ont été des atouts précieux à la vie du CPI.

La relève est assurée et la Sergente Cheffe Marine Commans a toute la confiance du Conseil Municipal et des Sapeurs-Pompiers pour diriger le Centre de Première Intervention de Saint Seine sur Vingeanne. À noter que la caporale Léa Szankowski rejoindra le CPI le 1^{er} Janvier.



Les sapeurs pompiers du CPI de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La caporale Léa Szankowski

LA VIE CITOYENNE

LE 11 NOVEMBRE



Cérémonie du 11 Novembre - Merci à Laura, Gabin, Thomas, Élsa et tous les jeunes

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Ta carte d'identité
Le livret de famille

POURQUOI ? Un justificatif de domicile
Pour être inscrit sur les listes électorales
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement.

C'est la chance de vivre une expérience unique et gratuite durant laquelle ils développeront leurs connaissances et compétences à travers de nombreuses activités (PSC1, initiation à l'auto-défense, différentes activités physiques de cohésion, des pratiques sportives partagées, éducation financière, pratique de différentes formes de débats, mais aussi différentes formes d'engagements notamment au travers des actions engagées tout en partageant les valeurs de citoyenneté, de solidarité et du vivre ensemble.

Pour certains, ils y découvriront leurs droits, ou une vocation professionnelle. Pour tous, c'est une formidable aventure humaine, de vivre l'expérience de la cohésion et de la fraternité, par le sport, par les cérémonies, et par ces temps de vie en commun.

<https://www.snu.gouv.fr/>

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

4 OBJECTIFS
pour être acteur de sa citoyenneté

- Transmettre un socle républicain
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

- 1** Phase de cohésion
 - 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
 - dans une autre région
 - l'année qui suit la classe de 3^e
 - obligatoire
- 2** Mission d'intérêt général
 - 2 semaines
 - près de chez soi
 - dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
 - obligatoire
- 3** Engagement
 - 3 mois minimum
 - dans le département de son choix
 - entre 16 et 25 ans
 - facultatif

LA VIE CITOYENNE

RAMASSAGES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers et objets recyclables sont collectés alternativement chaque mardi matin (sauf cas où le mardi est un jour férié) par le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM) dont le siège est à Is-sur-Tille.

Nous rappelons que les containers poubelles doivent être sortis le lundi soir et rentrés le mardi soir au plus tard.

Pour des raisons de salubrité publique, d'encombrement des trottoirs et de préservation de l'environnement

visuel de proximité, ils n'ont pas vocation à rester sur le domaine public plusieurs jours mais à être stockés dans l'espace privé de chacun.

Pour les habitants en déplacement à la semaine, il y a sans doute possibilité d'entente avec le voisinage, la vie rurale permet encore une proximité relationnelle bien sympathique !

Merci par avance

NOS AMIS LES ANIMAUX

En France, on compte en 2024, 16,6 millions de chats, 9,9 millions de chiens, 3,7 millions d'oiseaux, 3,7 millions de petits mammifères, 2,5 millions d'animaux de terrarium et 29,8 millions de poissons.

Les foyers possèdent aujourd'hui un, voire plusieurs animaux de compagnie. C'est un libre choix et le droit de chacun.

Toutefois ce choix implique des règles et des devoirs.

Concernant plus particulièrement les chiens, on peut regretter que ceux-ci ne sont pas toujours respectés si on en juge par le nombre de déjections canines déposées sur les trottoirs et les espaces verts, provoquant une pollution visuelle, olfactive et d'autres désagréments.

Certains prennent, dans le respect des autres, le soin de ramasser ce que "toutou" a laissé derrière lui, leur exemple est à suivre...

Nous avons pu le vérifier lors de la récente mise en place des sapins de Noël où le simple fait d'accéder à un espace engazonné astreint à ne pas quitter le sol des yeux au risque de mettre le pied dans ce qu'on ne désire pas...

C'est aussi un manque de respect envers l'employé qui, lors des travaux de tonte, utilise sa débroussailleuse et se retrouve éclaboussé de projections.

Il est rappelé que ces pratiques sont considérées comme de l'incivisme et peuvent être passibles de 35 € de contravention après application de l'arrêté du Maire.

Avec un peu bonne volonté, de réflexion, la situation pourra s'améliorer très sensiblement !

Avec les remerciements de chacun.



JE N'EMBELLIS PAS MA RUE ET JE GÈNE LE PASSAGE !

Les Agents de la collecte sont passés



Je rentre
chez moi !

JE NE SORS PAS MES POUBELLES TROP TÔT ET JE LES RENTRE APRÈS LA COLLECTE !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DÉNEIGEMENT

Le premier épisode neigeux de l'hiver fin novembre a permis à chacun de se rendre compte que circuler dans des conditions difficiles ne s'improvise pas.

Un bon équipement pneumatique est nécessaire (voir la loi Montagne) tout comme anticiper ses déplacements (temps de trajet allongés, routes non praticables à cause de chutes d'arbres, etc).

En cas de nouvelles intempéries, il est prévu que les rues du village soient déneigées le plus rapidement possible et de manière satisfaisante comme chaque année mais la superficie du village est importante, le linéaire des rues également.

En tenant compte des nécessités de service, des obligations imposées par le code du travail, de la réglementation en vigueur, il pourra peut-être arriver que votre rue

ne soit pas déneigée la première.

Une grande partie de la voirie de notre village est départementale. Ce sont les services du Conseil Départemental qui doivent en assurer la propreté hivernale mais nous préférons, lorsque cela est possible, ne pas attendre et faciliter les déplacements des habitants en aidant les agents d'astreinte.

Concernant le passage des bus de la ligne « Gray-Dijon » ou des transports scolaires, c'est auprès de la Région qu'il faudra vous adresser pour avoir des précisions quant aux éventuelles modifications.

Généralement, les parents d'élèves reçoivent un SMS du transporteur indiquant les perturbations.

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-en-cote-dor>

RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION

En 2014, une étude menée par le Conseil Départemental mettait en avant le fait qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des aménagements significatifs afin de casser la vitesse des véhicules circulant dans le village.

10 ans plus tard, nous avons demandé à nouveau au Conseil Départemental d'étudier l'évolution de la circulation routière, en volume et en intensité, et de proposer à la commune des aménagements afin d'amener les véhicules à ralentir en entrant dans notre agglomération, notamment depuis la route de Fontaine Française, de

Pouilly sur Vingeanne, lotissement des Vaussellottes et de Rosières.

Des agents spécialisés se sont déplacés sur site, nous attendons leurs propositions et les possibilités qui nous sont offertes tout en tenant compte d'une réglementation bien précise en ce domaine. Les aménagements seront présentés avant installation.

Il est bien entendu que rien ne remplacera jamais le bon usage du code de la route.



Route de Pouilly



Route de Rosières



Lotissement « les Vaussellottes »

LA COMMUNE ET L'ENVIRONNEMENT

ZONE PHOTOVOLTAÏQUE

La commune de Saint-Seine-Sur-Vingeanne a décidé de mettre en valeur le potentiel photovoltaïque d'anciennes carrières situées sur des terrains communaux, chemin du Bois de la Cour.

Après avoir rencontré plusieurs développeurs, son choix s'est porté sur le groupement SEML Côte-d'Or Energies – GEG Ener, partenaire du syndicat d'électrification de la Côte d'Or avec lequel la commune travaille depuis de nombreuses années.

En septembre 2024, après avoir levé en partie les incertitudes liées au raccordement au réseau électrique, l'étude d'impact du projet est officiellement lancée !

La Commune de Saint-Seine-Sur-Vingeanne sera pleinement associée au développement du projet dans le cadre d'un Comité de pilotage qui prendra les grandes décisions.

Localisation de la zone

Pour mémoire le site lorsque les carrières étaient en exploitation



aujourd'hui



CALENDRIER

La centrale photovoltaïque mettra 4 à 5 ans pour sortir de terre.

Une réunion publique d'informations pourra être organisée courant 2025, à l'appui des données intermédiaires de l'étude d'impact.

Type de terrain	Propriété de la Commune. Anciennes carrières aujourd'hui en friche. Site dit «dégradé»
Surface du projet	La zone d'étude avoisine les 6 hectares. Le projet final prendra corps sur une surface comprise entre 3 et 5 hectares.
Puissance totale estimée de la centrale photovoltaïque	3 à 5 Mégawatts
Production annuelle estimée	3,5 à 5,5 Gigawatts soit l'équivalent de la consommation électrique de 800 à 1200 foyers
Raccordement électrique	Raccordement à 200 mètres sur un transformateur existant (ENEDIS)
Enjeux principaux identifiés	<p>Enjeu écologique : même s'il s'agit d'une ancienne carrière, la nature a repris ses droits. La faune et la flore seront étudiées lors de sorties sur le terrain réalisées par un bureau d'étude indépendant.</p> <p>Enjeu paysager : classement au monument historique de l'Église du village ; proximité des habitations.</p> <p>L'ensemble des enjeux seront étudiés dans le cadre d'une étude d'impact environnemental d'une durée d'un an. Cette étude constitue un des volets de la demande de permis de construire qui sera déposée.</p>

LA COMMUNE ENTREPREND

TRAVAUX 2024

Reprise des gouttières et chéneaux de la mairie.

L'ensemble des gouttières et chéneaux de la mairie présentant des détériorations provoquant des fuites sur la périphérie du bâtiment a fait l'objet de réparation.

C'est l'entreprise Harry Langlois qui a procédé à l'aide d'une nacelle à la réfection des soudures, au remplacement des sections abîmées et à la mise en place de

joint de dilatation afin d'éviter de nouvelles dégradations lors de variations importantes de température.

Ceci complétera les travaux de drainage déjà exécutés en début d'année par Florian Gillet.

L'entreprise est également intervenue au niveau de la toiture où elle a procédé au remplacement de tuiles défectueuses et au repositionnement de certaines d'entre elles. Montant des travaux : 2 080 €

Reprise du mur du cimetière

Des travaux d'entretien et de remise en état ont été effectués sur le mur du cimetière situé côté droit de la porte principale.

La partie haute de celui-ci, dont l'enduit s'effritait avec le risque d'endommagement des tombes avoisinantes, avait déjà été décrépi par Florian. Il a été consolidé et remaçonné avec une finition ton pierre.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Delorme. Montant des travaux : 2 019 €



mur du cimetière rénové



rue de l' abreuvoir du Cornot - changement de canalisation

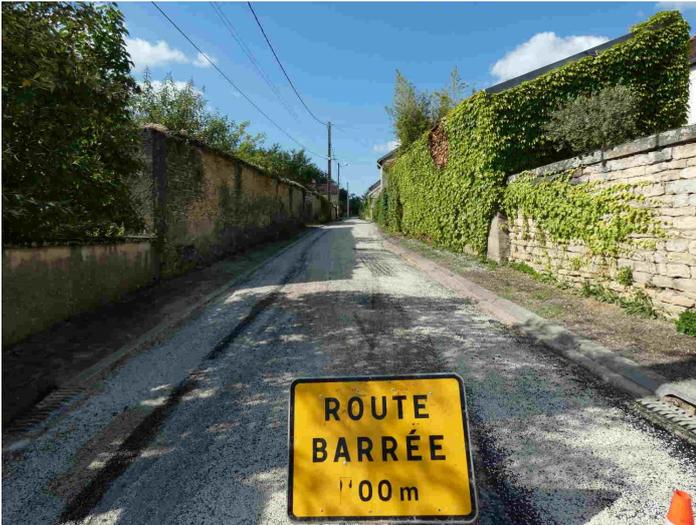


projet d'extension de la salle des fêtes



LA COMMUNE ENTREPREND

TRAVAUX 2024



rué de la Solande avant



rué de la Solande après



rué du moulin



ruelle du Chanoy



voie aux Chèvres

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

DÉMANTELEMENT DU RESEAU TÉLÉPHONIQUE CUIVRE PAR ORANGE

Le réseau historique a d'abord permis d'apporter aux français le téléphone fixe, le fax, la télématique avec le minitel, puis ensuite internet et la télévision partout dans l'Hexagone.

Le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, priorisé par le gouvernement à travers le [Plan France Très Haut Débit](#), et l'accélération de l'adoption de la fibre depuis la crise sanitaire, ont rendu l'arrêt du réseau historique inéluctable.

La fermeture du cuivre est un projet opéré par Orange.

Il concerne tous les opérateurs commerciaux et aboutira à Saint Seine sur Vingeanne à l'horizon 2027.

Tout le monde est concerné, que vous déteniez une offre chez Orange ou un autre opérateur. Celui-ci se mettra en contact avec vous pour vous expliquer les modalités à suivre.

Pour autant, vous pouvez anticiper cette fermeture, et d'ores et déjà vous rapprocher de votre opérateur pour être accompagné dans cette transition vers la fibre pour celles et ceux qui ne sont encore reliés.

Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, le réseau cuivre va disparaître...

Echéances :

31 janvier 2026 : fin de la commercialisation (plus d'abonnements possibles avec le réseau cuivre)

31 janvier 2027 : désinstallation des fils téléphoniques cuivre dans le village

Il est impératif d'anticiper afin de ne pas se retrouver sans moyen de communication fixe (téléphone, internet). Les systèmes de téléalarme sont également concernés, alarme anti intrusion ou système de surveillance des personnes (Présence Verte ou autre).

N'hésitez pas à contacter votre opérateur.



ÉLAGAGE PREVENTIF

Le département de la Côte-d'Or est soumis aux aléas climatiques et subit les conséquences des tempêtes, forte pluie, neige, etc...

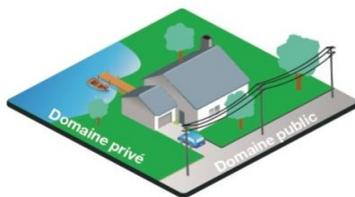
La moitié des incidents sur le réseau d'Orange est causée par un arbre tombé sur nos lignes, ou par des branches qui par le vent ont fortement endommagé le réseau.

Ainsi, 50% des incidents sur le réseau cuivre ou fibre pour-

raient être évités, si l'élagage était réalisé avant l'arrivée de phénomènes climatiques.

L'élagage est de la responsabilité des propriétaires des terrains qui se doivent, conformément au code général des collectivités territoriales, de le réaliser

Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



Les bénéfices d'un élagage régulier

Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte

Limiter le ramassage des feuilles

Prévenir la chute des branches



Le conseil

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de situation dangereuse et/ou complexe

Pour rester branché, élaguez



Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...
Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

SIAEPA HAUTE VINGEANNE (eau potable et assainissement)

Les redevances de l'Agence de l'Eau concernant votre consommation d'eau potable et l'assainissement changent à partir du 1er janvier 2025.

Auparavant vous étiez assujettis à 3 redevances :

Eau potable (2 redevances)

Préservation des ressources en eau : 0.12 €/m³

Lutte contre la pollution : 0.29 €/m³

Assainissement (1 redevance)

Modernisation des réseaux : 0.16 €/m³

À partir du 1^{er} janvier 2025, elles sont remplacées par 2 redevances concernant l'eau potable et l'assainissement :

Redevance pour consommation d'eau potable :

Le taux de la redevance pour consommation d'eau potable est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse aux valeurs suivantes pour les années 2025 à 2030

Années	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux (€/m ³)	0.43	0.39	0.33	0.30	0.30	0.30

Redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » :

Le taux de la redevance pour consommation d'eau potable est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse aux valeurs suivantes pour les années 2025 à 2030

Années	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux (€/m ³)	0.05	0.06	0.12	0.21	0.21	0.21

Cette dernière redevance est pondérée par un coefficient fonction du bon fonctionnement du réseau en particulier la limitation des fuites sur les canalisations. Ce coefficient varie de 0.2 (pour un réseau au fonctionnement optimum) à 1 (pour un réseau très peu performant). [Le réseau utilisé actuellement bénéficie d'un coefficient de 0.5.](#)

Redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif »

Le taux de la redevance pour consommation d'eau potable est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse aux valeurs suivantes pour les années 2025 à 2030

Années	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux (€/m ³)	0.03	0.09	0.17	0.17	0.17	0.17

Comme pour la redevance pour « performance d'eau potable », cette redevance est pondérée par un coefficient fonction du bon fonctionnement du réseau d'assainissement. Ce coefficient varie de 0.3 (pour un réseau au fonctionnement optimum) à 1 (pour un réseau très peu performant). Le réseau utilisé actuellement bénéficie d'un coefficient de 0.5.

Selon votre consommation, le montant de vos factures d'eau et d'assainissement évolueront légèrement à la hausse ou à la baisse.

Pour en savoir plus :

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

Philippe Carriot vice-président SIAEPA

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE MIRABELLUM

Les 5 ans du Mirabellum

« Il y a 5 ans était coupé le ruban d'inauguration du Mirabellum, devenu un lieu incontournable pour la compréhension de notre histoire locale au 1er siècle de notre ère après la mort de Néron. Le Mirabellum, c'est aussi des expositions et des animations, la mise en valeur de notre patrimoine, de nos villages... Le camp de Mirebeau est, avec celui de Strasbourg, le plus grand camp militaire romain jamais construit en France. Pourquoi « Mirabellum » ? Ce nom ancien de Mirebeau, mentionné dans des textes datant de la fin du Ve et du VIe siècle sous les formes Mirabellum, Mirebellum, ou Mirabellum, pourrait être expliqué par son étymologie latine. Ainsi, Mirabellum pourrait se traduire par « belle vue » ou « lieu admirable ». Ce nom ferait référence à l'aspect impressionnant de la forteresse, qui s'étendait sur 22 hectares. Ses murs massifs, blanchis au lait de chaux, se distinguaient de très loin. » **Henri Lechenet, Vice Président au Tourisme**



CETTE ANNÉE, LE CENTRE D'INTERPRÉTATION ARCHÉOLOGIQUE FÊTE SES 5 ANS !

QU'EST CE QUE LE MIRABELLUM ?

Le Mirabellum est un espace muséographique dédié au camp de la **Ville légion Auguste**, établi à Mirebeau-sur-Bèze vers 69 de notre ère. Il offre une plongée dans le quotidien des légionnaires romains, grâce aux **découvertes archéologiques** réalisées sur le site de l'ancien camp.



L'avion de René Gagny @M.galmard

LES ANIMATIONS DU MIRABELLUM

Visites libres, accueil de groupe mais aussi ateliers à destination du public durant les vacances : **poterie, mosaïque...** ainsi que l'**accueil des scolaires**. Cette année, visitez le Mirabellum autrement grâce à l'**escape game** pour une approche ludique ou venez apprendre et échanger lors des **conférences**. Pour les plus jeunes, la visite passe par le livret de jeu qui accompagne les découvertes.



NOUVEAUTÉ

DÉCOUVREZ LE CAMP DE LA VIIIÈME LÉGION AUGUSTE, INSTALLÉ À MIREBEAU-SUR-BÈZE AU 1ER SIÈCLE DE NOTRE ÈRE, GRÂCE À UNE EXPÉRIENCE IMMERSIVE UNIQUE EN RÉALITÉ AUGMENTÉE



Casque innovant qui vous transporte dans le passé, vous permettant d'explorer la **vie quotidienne des légionnaires romains** dans un camp fortifié de 22 hectares

Le casque vous offre une **vision détaillée de l'architecture du camp**, des manoeuvres militaires et des activités quotidiennes des légionnaires, enrichie par des **reconstitutions historiques** et des **animations interactives**

A l'époque, plus de **5 000 soldats** étaient stationnés ici pour maintenir l'ordre dans la région, notamment contre les **rébellions locales des Lingons**

Développée en collaboration avec l'école **CréaSup Digital**, cette technologie vous permet de vivre l'histoire de manière **ludique et éducative**, en complément des expositions traditionnelles du Mirabellum

CETTE NOUVELLE ANIMATION DE RÉALITÉ AUGMENTÉE A ÉTÉ INAUGURÉE SAMEDI 21 SEPTEMBRE LORS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

CréaSup Digital est un établissement d'enseignement supérieur situé à Tonnerre, dans l'Yonne, qui propose des formations aux métiers du design digital, de la création numérique, de l'infographie 3D et de la communication visuelle. Pour en savoir plus, rendez-vous sur creasupdigital.com



Animation gratuite sur réservation au 03 80 36 76 17 ou contact@mirabellum.fr

VIE ASSOCIATIVE

LE FOOTBALL CLUB VINGEANNE

Le FC Vingeanne est un club de football composé de 120 licenciés avec plusieurs équipes en compétitions : 2 équipes seniors évoluant au 3^{ème} et 4^{ème} niveau départemental avec 58 seniors.

Au niveau jeunes, depuis 2 ans le FCV forme une entente avec l'US Chanitoise (Champlitte). Cette solution a été trouvée afin de « mutualiser » les dirigeants et que tous les jeunes du territoire puissent pratiquer leur sport favori.

L'effectif total est de 81 enfants âgés de 5 ans à 15 ans (43 pour le FCV et 38 pour l'US Chanitoise) avec des équipes engagées dans chaque catégorie d'âge.

Pour les plus jeunes (de 5 ans à 11 ans) les matchs se jouent en Haute-Saône, pour les plus âgés en Côte d'Or.

Les résultats de toutes les équipes sont encourageants avec une belle progression dans toutes les catégories. L'équipe U13 sort du lot avec une probable montée en division supérieure pour la seconde partie de saison.

Comme beaucoup d'associations, nous rencontrons des difficultés pour trouver et garder des bénévoles volontaires pour l'encadrement des jeunes, des équipes seniors, de la buvette et l'organisation de manifestations.

Une nouvelle génération émerge mais l'équilibre reste

précaire !

Le 21 avril prochain, le club a décidé de féliciter les jeunes et responsables en organisant un voyage à Clairfontaine (Centre National du Football) afin de visiter les lieux, de manger dans le restaurant et de pratiquer une séance d'entraînement sur les terrains habituellement foulés par les joueurs de l'équipe de France.

Le FCV tient à remercier la commune de Saint Seine sur Vingeanne pour la mise à disposition des structures et l'entretien du terrain.

Les entrainements des jeunes se déroulent au stade le mardi et vendredi à 18h, leurs matchs le samedi après-midi. Le dimanche l'équipe réserve prend place sur le terrain.

Venez encourager le FCV !

Le Bureau du FCV :

Président : Maël GUENIN

1^{er} vice-président : Aurélien Maitrot

2^{ème} vice-président : Simon Gauthier

Secrétaire et référent district : Angélique Ravier

Secrétaire adjoint : Valentin Tanche

Trésorier : Julien Magnière

Trésorier adjoint : Adrien Maitrot



FCV LES U11

FCV les U13



VIE ASSOCIATIVE

LES MANIFESTATIONS

D'autres manifestations peuvent s'ajouter à celles déjà prévues, suivez Panneau Pocket !

Samedi 18 Janvier	Vœux de la municipalité Salle des Fêtes 11h00	Manifestation organisée par la Commune
Samedi 25 janvier	Repas des Aînés Salle des Fêtes 12h00	Manifestation organisée par la Commune
22 mars	Soirée Mont d'Or Salle des Fêtes	Amicale des sapeurs-pompiers 06 87 03 96 74 06 85 88 72 11 Règlement à l'inscription
27 avril	Moules Frites Salle des Fêtes	À la recherche du Temps 06 80 38 36 51
Date à déterminer	Challenge Léonard	BTC Vingeanne 06 85 07 36 32
10-11 mai	Championnat de ligue Ball Trap	BTC Vingeanne
24 mai	Concours pétanque	Le P'tit Bouchon Saint Seinois



La rue Basse lors du vide grenier

VIE ASSOCIATIVE

LES BÉNÉVOLES



Les artistes d'Octobre Rose



Les cuisiniers de la marche gourmande



Les bénévoles du vide grenier pendant l'effort



Les serveurs de la marche gourmande



Les bénévoles du vide grenier après l'effort

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre : 434

Décès

Naissance

- Madeleine DAUGE le 26 juin
- Geneviève MUTEL le 20 juillet
- Solange DAUGE le 25 juillet
- Guy PRETET le 17 septembre

- Lylou DELAMARCHE le 28 octobre

Nouveaux habitants

- Manon MELINE et Corentin GRUET au 1 bis rue de Fontaine
- Amélie et Alicia BERNARD au 22 Petite rue de Belle Charme
- Mme et Mr Bernard PRETET au 8 rue de l'Abreuvoir
- Frédérique CLAVEAU au 5 Ancienne route de Gray
- Aline et Jean-Michel LEMIÈRE au 18 rue de Fontaine
- Léa SZANKOWSKI et Simon GAUTHIER au 17 rue de Pouilly
- Sébastien BOMBARDIER au 10 rue des Plantes

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents

BONNE ANNÉE !!!

Le Maire, les Adjointes et tous les Membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2025.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 18 janvier à 11h00 à la salle des fêtes où nous vous espérons nombreux.

**Le Maire,
Les Adjointes,
Les Membres du Conseil Municipal**



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

SURGELÉS TOUPARGEL :
21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

Cyril PIZZA
Place du château
Mercredi soir
06 09 10 26 83

Non d'une Frite
Place du château
Jeudi soir
07 86 71 67 19



Florian Gillet 0667211546

Sculptures sur bois réalisées à la tronçonneuse
Facebook : Florian Sculptures
Saint-Seine-sur-Vingeanne

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi



JARDIN DESIGN

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Conception / Aménagements extérieurs
Entretien des espaces verts

Ne pas jeter sur la voie publique

HRIVNAK Alexandre

21610 Saint Seine Sur Vingeanne



Jardin Design

Tél : 0640895927

Email : jardindesign21@outlook.fr

SIRET : 90370698400015



L' A Fée Maison

Lydiane AUBERT

Pâtissière / Traiteur

06 74 02 74 85

dydyane@hotmail.fr

37 rue Sylviane HUMBERT
BAJOUR

21610 ST SEINE/VINGEANNE
Page Facebook : L' A Fée Maison
Instagram: lafeemaison21

N° siren: 842 523 748

LORRAINE VENAISON SARL
CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr



Aide à domicile

Sérieuse et ponctuelle
Vous propose ses services :

- Ménage
- Repassage
- Courses
- Petit jardinage

Chèque emploi service
Contacter Véronique au :

07 49 67 36 57



CHEVALIER

Serrurerie Chaudronnerie

Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51

21610 Saint Seine / Vingeanne

**ENTREPRISE JACKY
MARCEL** plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982

qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr

